



Compte rendu Comité Technique Local du 21 janvier 2014

En liminaire, FO DGFIP35 a fait la déclaration jointe à ce compte rendu.

A l'ordre du jour de la réunion :

- aménagement horaires d'ouverture des trésoreries de Châteaugiron et Retiers,
- ponts naturels 2014,
- bilan de la campagne entretiens professionnels 2013,
- règles de mutation 2014,
- information sur relogement de la trésorerie de Saint Méen le Grand,
- déplacement du Service Publicité Foncière de Vitré à Rennes
- état des travaux du groupe de travail sur les Services Impôts des Particuliers de Rennes.

1/ Aménagement (réduction) des horaires d'ouverture de Châteaugiron et Retiers :

La Direction a souhaité avancer l'heure de fermeture au public de la trésorerie de Retiers de 17 h à 16h et fermer la trésorerie de Châteaugiron au public le mercredi après-midi en plus du vendredi après-midi.

Les deux postes connaissent un déficit d'agents.

FO ne peut accepter ni la détérioration des conditions de travail qui rend l'accueil du public de plus en plus difficile dans les postes, ni la réduction des horaires d'ouverture (public et téléphone) et a donc refusé de participer au vote sur le sujet.

FO a répété les difficultés de ces postes liés aux non compensations des absences maladie, temps partiels.

2/ Ponts naturels 2014 :

La DRFiP applique une consigne nationale d'octroi de 3 ponts maximum : la direction générale préconisant de ne pas retenir les 9 mai, 30 mai et 10 novembre en raison des impératifs d'accueil du public (campagne IR en mai, et recouvrements impôts locaux en novembre).

Le Directeur Régional veut accorder uniquement les 2 mai et 26 décembre. Dans sa grande largesse, il propose d'ajouter le 2 janvier 2015! Or celui-ci n'est pas un pont 2014.

FO a relevé l'incohérence du discours de la direction qui réduit par ailleurs les horaires et jours d'ouverture de certains postes en disant que la qualité de l'accueil ne se mesure pas à la durée des ouvertures au public.

FO demande l'octroi des 5 ponts possibles: 2 mai, 9 mai, 30 mai, 10 novembre et 26 décembre, car beaucoup d'agents rencontrent des difficultés à prendre tous leurs congés. De plus, plusieurs ponts naturels sont inclus dans des périodes de vacances scolaires.

Les syndicats ont voté unanimement contre la proposition d'accorder seulement deux jours de ponts naturels.

La direction devra donc représenter ce point lors d'un prochain Comité Technique.

3/ Bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2013 :

Il convient de préciser que FO est la seule organisation à demander expressément l'abrogation du décret Jospin du 29 avril 2002 instaurant l'actuelle évaluation et également l'abrogation du décret du 28 juillet 2010 qui franchit un pas supplémentaire dans l'individualisation et l'arbitraire en supprimant la note chiffrée et en créant l'entretien professionnel.

F.O.-DGFIP revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée pour que chacun puisse se situer, **mais sans contingentement**.

FO dénonce par ailleurs la lourdeur de la procédure de recours hiérarchique.

Le système basé sur le contingentement génère rancœur et incompréhension : bien que le pourcentage d'agents bénéficiant d'une réduction d'ancienneté soit passé de 50% à 70%, le nombre de recours a peu diminué : on a décompté 49 recours en CAP locale en 2012 et 45 recours hiérarchiques en 2013.

4/ Mouvements de mutation 2014 :

F.O.-DGFIP est la seule organisation qui revendique des règles de gestion qui profitent à tous les agents :

- le maintien du droit au retour (garantie pour les promus par liste d'aptitude et lauréats des concours qui le souhaitent de rester dans leur département d'origine),
- 2 véritables mouvements par an
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles

La participation au mouvement national de mutation imposée aux lauréats de C en B est une loterie : on n'a aucune lisibilité sur les tirages possibles. Il en résulte que 3 agents du département viennent de renoncer à la liste d'aptitude, de peur de ne pas assumer financièrement et moralement l'éloignement géographique.

Enfin, FO DGFIP35 a dénoncé l'obligation faite aux agents proposés excellents susceptibles d'être promus de faire une demande de mutation à titre prévisionnel avant même la publication de la liste des promus.

5/ Information sur relogement de la trésorerie de Saint Méen :

FO se félicite que le déménagement soit proche car les locaux actuels ne permettent pas d'exercer les missions dans des conditions normales.

Toutefois, la Direction confirme son intention de fusionner les trésoreries de Montauban et Saint Méen d'ici 2016 ou 2017, et dissuade le maire de Montauban de réinstaller la trésorerie dans de nouveaux locaux.

FO a rappelé son opposition à la fusion des trésoreries.

Les représentants du personnel au CHS-CT ont visité ce poste en juin 2013 et préconisent sa réinstallation dans un autre site, le site actuel vétuste et pas fonctionnel ne comprenant pas de sanitaires au rez-de-chaussée.

6/ Déplacement du Service de Publicité Foncière de Vitré à Rennes au 1/09/2014:

Le motif du déplacement s'inscrit dans la logique de la démarche stratégique, l'objectif étant de créer à terme sur le département, deux pôles d'exercice de la mission de publicité foncière, l'un à ST MALO et l'autre à RENNES.

Le transfert du SPF de Vitré à Rennes constitue la première étape.

L'ensemble des syndicats a demandé le respect des procédures, donc un examen préalable du dossier en CHS-CT . Après avoir suspendu la séance, le Directeur a accédé à notre demande. Le sujet sera évoqué lors du CHS-CT du 7 février, puis soumis pour avis au prochain Comité Technique du 18 février .

Nous avons rappelé la motion déposée au Comité Technique du 27 septembre 2013 par FO, CGT et Solidaires revendiquant le maintien du service à Vitré.

7/ Etat d'avancement de la réflexion sur les SIP rennais Etat des lieux:

Lors du CTL du 30/11/2012, les représentants du personnel avaient été informés de l'engagement d'une réflexion sur le rééquilibrage des secteurs d'assiette des SIP rennais.

La première phase consistait en un état des lieux :

Un rapport d'audit a été rédigé et un groupe de travail s'est constitué auquel seul SOLIDAIRES a participé.

FO n'a pas participé à ce travail car il s'inscrit dans le cadre contraint de la démarche stratégique, dans l'objectif de regroupements de services identiques sur même site (exemple : 4 SIP de Rennes) pour réaliser des économies d'échelle (au détriment des conditions de travail et du service rendu). De plus, un des objectifs annoncés est d'avoir « une meilleure lisibilité sur les tâches **prioritaires** à effectuer ».

Pour FO le constat effectué par le groupe de travail et par la restitution de l'audit n'est pas partagé. FODGFIP35 refuse de cogérer la pénurie des emplois et la réduction des moyens budgétaires des services.

La deuxième phase de réflexion est annoncée pour février 2014.

Rappelons que ce travail s'effectue alors que la Direction annonce l'arrivée de la lecture automatisée des déclarations (LAD) dans les SIP en 2015 dans le département .

A ce sujet, FODGFIP 35 a dénoncé le pourcentage d'anomalies recensées dans les départements expérimentateurs (il dépasse 20%) .

8/ Questions diverses

CGSR :

Le centre de gestion et de services des retraites a fait remettre une pétition demandant au DRFIP de les rencontrer pour répondre à leurs revendications de prime et de réduction de durées de vacations téléphoniques.

La direction essaie de mettre en concurrence les centres de Rennes et Bordeaux en comparant leur durée moyenne de réponses aux communications (Rennes a une durée moyenne de réponses aux communications supérieure de 30 secondes)

Le DRFIP a répondu qu'il n'a pas « la main » sur ce dossier mais qu'il rencontrerait les agents le 24/01/14.

Jour de carence

Le service RH a annoncé ne plus appliquer le dispositif du jour de carence pour les arrêts maladie postérieurs au 1^{er} janvier.

Frais de déplacement :

La direction continue d'appliquer les dispositions de la note d'avril 2013 (remboursement sur la base du tarif transport en commun quand il existe) en attendant une nouvelle note relative aux frais de déplacement qui n'aurait d'effet qu'à partir de février 2014. A suivre !

Formation professionnelle :

Pour les formations professionnelles d'une ½ journée, La Direction donne toute latitude aux chefs de services des sites extérieurs d'accorder les autorisations d'absence nécessaires.

Fermeture de la Guerche :

La Direction nous informe que cette fermeture est prévue au plus tôt le 1^{er} janvier 2016.

Opérateur National de la Paye :

Personne ne s'avance sur le calendrier du déploiement de l'opérateur national de la paye. Les agents du service Liaisons rémunérations impacté par le transfert progressif de la mission de la paie vers cet opérateur national vivent donc dans l'incertitude, ce qui est compliqué .

Contrôle Fiscal :

L'application actuelle OASIS fonctionne sous excel. Elle donne satisfaction notamment grâce à un utilitaire appelé xml qui permet d'effectuer des requêtes libres et prédéfinies pour programmer et proposer des contrôles fiscaux sur certains dossiers. Cette application va cependant être abandonnée en avril pour l'application SIRIUS PRO (en cours d'expérimentation) dont la base actuelle n'est pas fiable : en effet les redescendentes des informations ne figurent pas dans cette base (comptes de résultats des entreprises au titre de l'année 2012 par exemple). L'application SIRIUS PRO n'est pas un outil aussi complet qu'OASIS.

Faute d'outil performant et sans actualisation de la base de contrôle national, il sera difficile de programmer des dossiers pour les brigades de contrôles (PCE BDV et DIRCOFI).

Les services centraux n'ont pas encore donné de calendrier d'alimentation des redescendentes des fichiers dans SIRIUS PRO. Si la base n'est pas alimentée correctement des dernières liasses des entreprises ou contribuables, la programmation du contrôle fiscal sera compliquée.

Or, la fraude fiscale est évaluée à 60 Milliard d'euros et le contrôle fiscal est présenté à juste titre par le gouvernement comme une priorité. FO revendique la justice fiscale qui passe entre autres par la mise à disposition d'un outil informatique performant pour assurer la mission de contrôle fiscal.

Conclusion : La cote d'alerte est dépassée !!

Les mesures annoncées dans ce Comité Technique sont bien l'accompagnement des suppressions d'emplois que combattent les agents des Finances.

FO DGFIP le proclame encore une fois : Trop c'est trop ! FO DGFIP 35 revendique :

- ✓ **Aucune suppression d'emplois !**
- ✓ **Arrêt et abandon de la démarche stratégique !**
- ✓ **Arrêt des réorganisations et des restructurations !**
- ✓ **Maintien de l'intégralité des missions exercées par la DGFIP !**
- ✓ **Maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE, contrôle fiscal, dirigé par des directions départementales et régionales conservant toutes leurs missions !**



BULLETIN d'ADHESION NOM : . Prénom : . .

Grade : Indice . Quotité de travail :

Affectation : .

Déclare vouloir adhérer au Syndicat **Force Ouvrière des Finances Publiques**,
section d'Ille et Vilaine . (fo.drifip35@finances.gouv.fr) Fait à